



**HAL**  
open science

## **La diffusion du petit numéraire namurois en France, milieu du XIVe-début du XVe siècle**

Thibault Cardon

► **To cite this version:**

Thibault Cardon. La diffusion du petit numéraire namurois en France, milieu du XIVe-début du XVe siècle. Jacques Toussaint. Trésors numismatiques du Cabinet François Cajot à Namur, pp.179-193, 2012. ⟨hal-05129911⟩

**HAL Id: hal-05129911**

**<https://hal.science/hal-05129911v1>**

Submitted on 30 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License



*Tablette à écrire, étui et stylet ayant appartenu à Jeanne d'Harcourt, épouse du comte de Namur Guillaume II*

Ivoire, cuir, argent. Paris. Milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

H. x L. : 8,4 x 4,4 cm (tablettes en ivoire) ; H. x L. x P. : 9,5 x 7,2 x 3,4 cm (étui en cuir gaufré et incisé ; traces de polychromie) ;

H. : 8,5 cm (stylet en argent).

Namur, TreM.a. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° 29.

# LA DIFFUSION DU PETIT NUMÉRAIRE NAMUROIS EN FRANCE, MILIEU DU XIV<sup>E</sup> - DÉBUT DU XV<sup>E</sup> SIÈCLE

Thibault CARDON

Les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles sont marqués dans le royaume de France, mais également une grande partie de l'Europe, par une pénurie chronique de numéraire, et notamment de petit numéraire. Le contexte troublé de la guerre de Cent Ans se prête de surcroît assez mal à ces opérations, certes populaires, mais très peu rentables, de frappe de monnaies noires : oboles, deniers et doubles<sup>1</sup>. Nécessaires pour bien des transactions quotidiennes, délaissées par les ateliers monétaires royaux, ces petites monnaies pouvaient alors surgir de centres émetteurs sinon nouveaux, du moins reconvertis partiellement. Dès les années 1330-1360, plusieurs ateliers situés à la limite du royaume de France et des terres de l'Empire profitent de cette situation juridique et géographique avantageuse pour imiter, en adaptant quelque peu les types et légendes, les monnaies noires royales.

Plusieurs seigneuries telles que les duchés de Bretagne ou de Bourgogne suivent avec une étonnante précision la succession des émissions<sup>2</sup>. D'autres, de moindres importances, ne semblent avoir frappé que quelques types seulement. Ces monnaies, circulant avant tout dans leurs terres d'émission, se mêlent également à l'ensemble de la masse monétaire du royaume<sup>3</sup>. Les premières affaires de trafic de monnaies noires semblent apparaître à la même époque. C'est le cas de réseaux rémois œuvrant dans les années 1334-1360 entre Château-Regnault (Ardennes) ou Damvillers (Meuse) et Reims<sup>4</sup>.

1. J. DAY, *La grande famine monétaire du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Monnaies et marchés au Moyen Âge*, Paris, 1995, pp. 41-82, (rééd. et trad. de *The Great Bullion Famine of the Fifteenth Century*, dans *Past and Present*, n° 79, 1978, pp. 3-54).

2. Y. JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998, pp. 262-274, pour le duché de Bretagne et Fr. DUMAS-DUBOURG, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988, pl. VI-X pour celui de Bourgogne, qui rejoint le domaine royal à la mort de Philippe de Rouvres en 1361.

3. Par exemple le duché de Bar (D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois évêchés*, 3 vol., Nancy, 2002), l'évêché de Cambrai (Ch. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861, p. 101) ou le comté de Loos (P. LUCAS, *Monnaies seigneuriales mosanes*, Walcourt, 1982, Loos, n° 119).

4. M. BOMPAIRE, *Trafic de monnaies au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : des Rémois aux ateliers de Château-Regnault (Ardennes) et de Damvillers (Meuse)*, dans *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 1992, pp. 363-366.

Durant la période qui nous intéresse, le comté de Namur est sous le contrôle de Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391) puis de son fils Guillaume II (1391-1418). Bien que, ayant le même patronyme, leurs productions sont difficilement distinguables et que leurs règnes cumulés couvrent 80 ans, on ne cesse de s'étonner devant la prolifération des types de monnaies noires qui leur sont attribuées. Autre élément inhabituel, plusieurs séries de ces monnaies se retrouvent couramment sur le territoire français actuel et l'une d'entre elles était même inconnue des numismates namurois jusqu'à ce que Eugène Hucher en découvre dans un trésor de la Mayenne<sup>5</sup>. Ces éléments bien particuliers devaient éveiller notre attention à la lumière des travaux de Laurent Feller portant sur les trafiquants de maille depuis Maastricht jusqu'en Normandie et dans le Maine juste après la guerre de Cent Ans (1450-1470)<sup>6</sup>. En se fondant sur les nombreuses lettres de rémission conservées à ce sujet, l'auteur parvient à mettre en évidence le fonctionnement de réseaux, plus ou moins bien structurés, qui convoient sur fond de commerce des toiles des fausses mailles produites dans divers ateliers de la vallée de la Meuse. Attestés par les textes, ces réseaux le sont également par l'étude des productions de ces ateliers monétaires<sup>7</sup>, par les nombreuses trouvailles de fausses mailles<sup>8</sup> et par la découverte, exceptionnelle, de dépôts de trafiquants<sup>9</sup>. Nous avons donc souhaité étudier la diffusion de plusieurs séries de monnaies noires namuroises qui nous semble caractéristiques d'une évolution de la production monétaire du comté<sup>10</sup>.

## TROIS SÉRIES NAMUROISES

### L'IMITATION DE LA MITE FLAMANDE DE LOUIS DE NEVERS

La mite de Flandre, introduite en 1331 sous Louis de Nevers, figure un type parfaitement reconnaissable. Tandis que le revers porte une croix longue, coupant la légende, le champ de l'avers est composé d'un *L* majuscule entouré de deux croisettes et deux tiercefeuilles. La frappe en est

5. E. HUCHER, *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*, appendice à Cauvin, *Géogr. anc. du diocèse du Mans*, 1845, pp. 47-48.

6. L. FELLER, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle)*, 1986, chapitres VI à X. L'existence de ces réseaux avait déjà été évoquée par l'abbé Angot un siècle auparavant, également à partir des lettres de rémission (Abbé A. ANGOT, *Les fausses mailles brabançonnes dans le Bas-Maine*, dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, n° 1, 1888-1889, pp. 320-328 (publication du trésor de Torcé-en-Charnie) et *Id.*, *Les faux deniers tournois de Tours*, dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, n° 3, 1891, pp. 278-285).

7. P. LUCAS, *Op. cit.*, pp. 4-11.

8. J.-CH. MOESGAARD, *La circulation des monnaies noires en Normandie au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue Numismatique*, 2009, pp. 254-255.

9. Deux dépôts en Mayenne à Torcé-en-Charnie et Saint-Julien-du-Terroux (Abbé A. ANGOT, *Les fausses mailles...* *op. cit.*, pp. 320-328).

10. Ce sujet a déjà été abordé à l'occasion d'une étude sur la circulation des monnaies noires namuroises et portugaises en Normandie aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Th. CARDON, *Les petites monnaies étrangères en Normandie aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : provenances, modalités d'introduction et circulation*, dans *La Normandie dans l'Europe du Nord-Ouest. Circulations monétaires et réseaux d'échanges de la fin de l'Indépendance gauloise à la fin du Moyen Âge*, Table ronde du CRAHAM, Caen, 24-25 mars 2011, Caen, à paraître en 2012).

assurée durant tout le règne de Louis de Nevers et ne prend vraisemblablement fin qu'avec l'arrivée de Louis de Male en 1346. L'arrivée du nouveau comte ne vient pas perturber ce monnayage qui ne prend sans doute fin qu'avec l'introduction d'une nouvelle monnaie noire en 1376 : la double mite de Flandre au *FL*. Durant cette quarantaine d'années, la mite de Louis de Nevers se diffuse largement dans toute la Flandre et alentours comme en témoignent les nombreuses trouvailles sur des sites archéologiques, de Théroouanne à Anvers en passant par Tournai, Bruges, Oostenduikerke ou Deinze<sup>11</sup>. Cette monnaie, quoique de faible valeur, est copieusement imitée par de nombreuses seigneuries voisines dont le comté de Namur. Les imitations de la mite de Flandre frappées à Namur sont de trois sortes. Elles sont toutes au nom de Guillaume et attribuées de fait à Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur de 1337 à 1391. La première reprend le type original et se contente de modifier discrètement les légendes. Très rare, on en connaissait surtout pour l'atelier de Namur<sup>12</sup>, mais un unique exemplaire atteste également une production à Bouvignes<sup>13</sup>. La fidélité de cette série par rapport au prototype, de même que la courte durée d'activité de l'atelier de Bouvignes concordent pour y voir une frappe précoce, probablement contemporaine de Louis de Nevers. La seconde série porte à la place du *L* majuscule un *N* gothique, pour Namur, entouré de quatre tiercefeuilles<sup>14</sup>.



*Mite au N*

Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391). Namur. Billon. 1,40 g. Diam. : 17-20 mm.

Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COL 006 45.

11. Voir l'inventaire de Aimé Haecck pour les régions flamandes (A. HAECCK, *Trésors monétaires médiévaux découverts en Belgique (750-1433)*, supplément, *Travaux du Cercle d'études numismatiques*, 15, Bruxelles, 2010) et celui de Michel Dhénin et Roland Delmaire pour Théroouanne (M. DHÉNIN et R. DELMAIRE, *Trouvailles de monnaies antiques et médiévales en surface à Théroouanne*, dans *Bulletin de la Société académique des Antiquaires de la Morinie*, t. XXIII, 1981, pp. 117-133).

12. R. CHALON, *Recherche sur les monnaies de comtes de Namur*, Bruxelles, 1860, n° 143.

13. Ch. MEERT, *Frappes des ateliers de Bouvignes et de Méraude sous Guillaume I, comte de Namur (1337-1391) et sous Marie d'Artois, dame de Poilvache (1342-1353)*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, CXXXV, 1989, pp. 31-32. L'auteur propose de dater cette frappe des années 1340-1342.

14. R. CHALON, *Op. cit.*, n°s 136-138.

Les rares trouvailles de cette série sont localisées à Théroouanne et à Namur<sup>15</sup>. La troisième série, plus abondante, est frappée à Namur et à Méraude<sup>16</sup>. La majuscule est cette fois-ci un *G*, pour Guillaume, et la présence de tiercefeuilles est exceptionnelle.

La diffusion de cette série de mites portant un *G* est très particulière. Plusieurs exemplaires ont, sans surprise, été découverts à Namur même, mais l'essentiel des trouvailles provient bien de sites archéologiques situés en Flandre. En dehors de sa localité de frappe, cette imitation a donc pu trouver à se mêler au prototype dans la circulation monétaire du comté de Flandre. Cependant, une troisième aire, beaucoup moins attendue, se dégage nettement dans la basse vallée de la Seine. Pas moins de six exemplaires (sept ?) de cette série ont en effet été découverts, trois à Bernay (Eure), un à Rouen (Seine-Maritime) et trois à Aizier (Eure). Cette aire se trouve de plus confortée par la découverte à Rouen d'une mite au L de Louis de Nevers, et à Aizier d'une mite visiblement de cette série, mais au figuré précis malheureusement indéterminé. Enfin, une autre série inédite imitant la mite de Flandre et attribuée à un Arnould de Stein a été reconnue par trois reprises dont une à Rouen et une à Aizier, la troisième ayant été découverte dans le Limousin<sup>17</sup>.

Ces imitations assez libres de la mite de Flandre ont probablement été frappées assez tardivement et ont dû servir de palliatif entre la fin des frappes officielles et l'introduction d'une nouvelle monnaie noire flamande en 1376<sup>18</sup>. Cette supposition semble renforcée par l'absence totale de ce monnayage dans les nombreux dépôts des années 1340-1360 comprenant des monnaies noires et mis au jour en Haute-Normandie<sup>19</sup>. Si l'on accepte de retenir une datation tardive pour ces séries, mettons 1360-1380, il paraît judicieux de les rapprocher de quelques mentions écrites venant préciser leur nature. Trois mandements sont adressés en 1373, 1374 et 1375 aux maîtres de Monnaies de Tournai, pour



*Mite au G*

Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391). Namur. Billon. 0,82 g. Diam. : 16-18 mm.

Namur, TréM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COL 006 39.

15. M. DHÉNIN et R. DELMAIRE, *Op. cit.*, n° IV, 62 ; A. HÆCK, *Op. cit.*, AV34.

16. R. CHALON, *Op. cit.*, n°s 144-147 et 169.

17. Rouen, place Foch (J.-Ch. MOESGAARD, *Op. cit.*, n° 58) ; Aizier, léproserie Saint-Thomas (Th. CARDON, *Les monnaies médiévales et modernes de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier (27) : Méthodes et résultats d'une approche archéologique*, Mémoire de master d'archéologie sous la direction de Marc Bompaire, EPHE, Paris, 2010, n° 196.04) ; Meymac, abbaye Saint-André (J. DUPLESSY, *Les monnaies des fouilles de l'abbaye de Meymac*, dans *Travaux d'Archéologie limousine*, 1981, vol. 2, Limoges, 1982, n° 51).

18. O. ELSÉN, *La monnaie des Comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, CXLI, 1995, p. 143.

19. J.-Ch. MOESGAARD, *Op. cit.*, pp. 265-268.



*Mite au G*

Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391). Namur. Billon. 0,88 g. Diam. : 17-18 mm.  
Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot. Coll. Société archéologique de Namur, inv. n° COL 006 32.



La diffusion de la double mite au lion couvre une partie de l'Ouest français. On la retrouve en fait dans la moitié méridionale de la Normandie, dans le Maine, dans l'Aunis en grand nombre et probablement dans la vallée de la Loire<sup>23</sup>. La répartition si particulière de ce monnayage n'est pas sans rappeler, par certains aspects, le cas de la mite au G précédemment évoqué. Là encore, la diffusion semble se faire à partir d'une porte maritime, La Rochelle et la vallée de la Loire, et de là dans l'arrière-pays. Mais l'absence totale de cette série sur le territoire belge actuel vient renforcer un autre aspect : l'ensemble de la production a, semble-t-il, été *directement* envoyé par la mer vers l'Ouest français. La diffusion particulière de la double mite au lion doit peut-être nous amener à reconsidérer le choix du type monétaire. Certes, la parenté de style avec certaines monnaies des Pays-Bas méridionaux est frappante. Cependant, il faut noter que depuis 1361 et jusqu'en 1368, une réforme monétaire a introduit dans l'Aquitaine anglaise un nouveau denier présentant à l'avant un lion rampant à droite ou à gauche et au revers une croix courte pattée<sup>24</sup>. Ce denier est entre autre frappé à La Rochelle sous Édouard III. Faut-il y voir un hasard ou une volonté de copier un type local encore en vogue ?

Plusieurs dépôts monétaires viennent attester la datation tardive proposée précédemment. On trouve ainsi quelques exemplaires dans le trésor de Sillé-le-Guillaume daté du règne de Charles VI (1388-1422) et quelques autres dans celui de Taillebourg, daté de 1432-1436<sup>25</sup>. Ces monnaies sont au nom de Guillaume, comte de Namur, et E. Hucher a cru voir en elles les mystérieux *guillots* mentionnés dans le Maine en 1378 à la valeur de six pour un denier tournois. Le texte en question, daté du 12 juillet 1378, est un arrêt du parlement de Paris et signale que les envoyés du clergé *ont exhibé à la cour la monnaie que les gens du pays offrent*<sup>26</sup>. Le geste est sans doute significatif d'une monnaie récemment introduite dans la région. L'appellation *guillot* proviendrait alors de la légende *GVILL* [...] figurant à l'avant de la double mite<sup>27</sup>. La double mite au lion de Namur ou *guillot* est donc très probablement le fruit d'une opération monétaire comtale très particulière des années 1370-1378.

23. Les données manquent pour cette dernière région.

24. E. R. DUNCAN ELIAS, *The anglo-gallic coins - Les monnaies anglo-françaises*, Paris, Londres, 1984, p. 143 et suiv. sous Édouard III (1327-1377) et p. 196 et suiv. sous Édouard le Prince Noir (1362-1372).

25. E. HUCHER, *Op. cit.*, p. 47 ; A. CLAIRAND et L. SCHMITT, *La bourse perdue de Quincay (Vienne)*, coll. *Trésors Monétaires*, XIX, 2000.

26. Du Cange, art. Gigliati. Arrêt du Parlement de Paris, 12 juillet 1378 : *Après que le Duc d'Anjou, et les nobles bourgeois et habitans du Maine ont baillé par déclaration les cas particuliers, les Evesque du Mans, Doyen et Chapitre illec et autres dirent, que la pluspart des dismes appartient aux nobles du pays, et non aux gens d'Eglise. Dirent [...] que les Curés et gens d'Eglise n'ont aucunes dismes, au moins peu, comme dit est ; et sont les gens du pays de petite devotion, et vont à l'offrande très envis une fois ou deux l'an, et quant ils y vont, n'offrent-il qu'un Guillot, dont les six ne vallent qu'un tournois, et ont exhibé à la Cour la monnoie que les gens du pays offrent.*

27. Les comptes de la ville de Namur de 1362-1364 portent la mention de gumes. Ces gumes sont estimés à 1/42<sup>e</sup> de Hardi et constituent le denier de paiement de la petite livre de Namur. La présence d'un trait d'abréviation sur le u permet peut-être de voir dans ce terme une abréviation de Guillaume (G. BAURIN, *Op. cit.*, p. 46). D'autre part, le wihot est utilisé comme unité de compte attestée à partir de 1364-1367. Sa valeur en monnaie réelle est difficile à saisir, mais il désigne très rapidement une petite somme, proche du denier (*Ibid.*, pp. 50-51). Il est tentant de voir dans l'un et/ou l'autre de ces deux termes une origine au guillot du Maine.

## L'IMITATION DE LA DOUBLE MITE DE FLANDRE AU *FL*

En 1376, l'introduction par Louis de Male (1346-1384), comte de Flandre, d'une nouvelle monnaie noire est à l'origine d'un nouveau mouvement, très vaste, d'imitations. Les émissions officielles flamandes perdurent au moins jusque sous Jean I<sup>er</sup> sans Peur (1404-1419) et se diffusent massivement dans tout le comté de Flandre et dans les provinces alentour. Le type, original, porte les lettres *FL* sous un trait d'abréviation dans le champ de l'avvers et une croix courte pattée au revers. Deux principales séries d'imitations ont été frappées à Namur au nom de Guillaume. La première, documentée par un exemplaire de la Société archéologique de Namur, est assez proche du prototype et porte un *nA* à la place du *FL*<sup>28</sup>. Elle n'a, à notre connaissance, été que très rarement retrouvée. La seconde, bien plus abondante, a elle aussi été décrite pour la première fois par E. Hucher en 1845<sup>29</sup>. Le *FL* y est remplacé par un grand *N* majuscule, entouré de deux annelets, et surmonté d'un trait d'abréviation. Tout en étant, par la croix courte et le trait d'abréviation, une indéniable imitation de la double mite au *FL*, cette série n'est pas sans rappeler la mite au *L* de Louis de Nevers par la présence des deux annelets.



Dessin d'une double mite au *nA* à la place du *FL*  
Extrait de R. CHALON, *Op. cit.*, p. 81 et pl. IX, n° 139.



Dessin d'une double mite à la lettre *N*  
Extrait de R. CHALON, *Op. cit.*, p. 75 et pl. IX, n° 135.

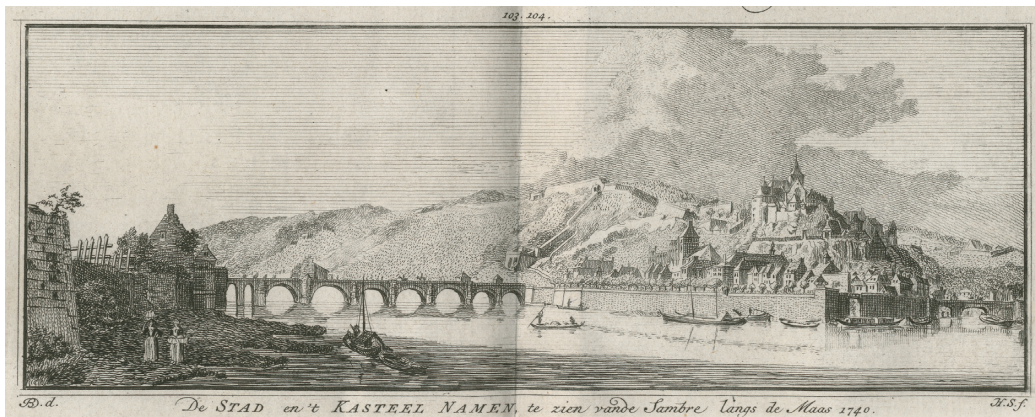
La diffusion de cette double mite au *N* de Namur est étonnement similaire à celle de la double mite au lion. On ne la retrouve pas, excepté un exemplaire découvert au port du Grognon de Namur, dans les provinces belges. Elle est par contre fréquente dans l'Ouest français, principalement dans le Maine, l'Aunis et probablement la vallée de la Loire. Elle s'y mêle d'ailleurs avec de nombreux exemplaires de la double mite de Flandre officielle qui paraît circuler précisément dans le même espace. Les hypothèses émises au sujet de la double mite au lion sont également valables dans le cas de la double mite au *N*. Le lien entre ces deux séries est encore plus étroit si l'on considère les légendes, identiques jusqu'à la ponctuation par trois points superposés.

Sont-elles contemporaines pour autant ? Quelques exemplaires de la double mite au *N* se trouvent dans le trésor de Sillé-le-Guillaume précédemment cité (1388-1420). Les exemplaires des émissions officielles sont cependant présents dans des trésors plutôt tardifs : Laval (1415-1430), Courlay II (1426-1427) et Taillebourg (1432-1436) notamment<sup>30</sup>. Il nous semble donc pertinent de proposer, à l'encontre du classement donné par R. Chalon, une attribution à Guillaume II (1391-1418) plutôt qu'à son père, Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391). Deux monnaies, très rares, viennent, si elles ne

28. R. CHALON, *Op. cit.*, n° 139.

29. *Ibid.*, n° 135.

30. A. VALAIS *et al.*, *Îlot Saint-Tugal, Laval (Mayenne), rapport de fouilles archéologiques*, INRAP, Service régional de l'Archéologie de Nantes, 2004, pp. 88-89 (Identification des monnaies par Guy Collin) ; *Argent caché... et retrouvé, les trésors monétaires découverts en Deux-Sèvres*, catalogue d'exposition, Parthenay, musées des Deux-Sèvres, 2007, pp. 120-122 ; A. CLAIRAND et L. SCHMITT, *Op. cit.*



JAN DE BEYER (1703-1780),  
*De stad en't Kasteel Namen, te zien vande Sambre langs de Maas*  
 1740. Gravure de Hendrick Spiman.  
 Namur, TreM.a, Cabinet des Estampes. Coll. Société archéologique de Namur.

sont pas fausses, confirmer cette attribution. La première, découverte vraisemblablement à Namur et signalée en 1858, présente le type de la double mite au *N*, mais au nom de Jean (+IOhA [...])<sup>31</sup>. Cette monnaie, attribuée à Jean I<sup>er</sup> (1297-1330) lors de sa publication, a par la suite été ignorée des numismates. Elle doit très probablement être attribuée à Jean III dit Thierry (1418-1429) dont le droit de monnayage se trouve suspendu en 1421<sup>32</sup>. La seconde, attribuée à Jean III par R. Chalon, est visiblement un hybride entre la double mite de Flandre et le denier parisien<sup>33</sup>. Ces deux monnaies, quoique anecdotiques, confirment la persistance de ce monnayage d'imitation sous Jean III. Ce dernier point permet d'assurer une datation tardive de cette série : 1400-1421 pour voir large. On peut en ces conditions proposer de rapprocher la double mite au *N* de Namur d'une mention, figurant dans le Du Cange, qui rapporte la présence de *guillots* et *semi-guillots* dans le Maine en août 1416, à raison de six pour un denier tournois<sup>34</sup>. Le parallèle de région, de nom et de valeur est frappant avec les *guillots* de 1378, et l'identification des doubles mites au *N* comme étant les *guillots* de 1416 est alors d'autant plus séduisante. Reste que deux monnaies, *guillot* et *semi-guillot*, sont mentionnées en 1416 et que nous n'en avons *a priori* retrouvé qu'une.



Dessin d'un hybride de la double mite de Flandre et  
 du denier parisien français  
 Extrait de R. CHALON, *Op. cit.*, p. 104 et pl. XIV, n° 201.

31. Ch. PIOT, *Quelques monnaies inédites*, dans *Revue belge de Numismatique*, XIV, 1858, p. 18, pl. III, n° 6.

32. R. CHALON, *Op. cit.*, p. 100.

33. *Ibid.*, n° 201.

34. Du Cange, art. *Guillotus*. Arrêt du Parlement de Paris, 8 août 1416 : *Quod dicti habitantes (Cénomanses) modicae devotionis erant [...] Dicti habitantes ad offertorium in festis annualibus ter vel quarter in anno dumtaxat veniebat ; et si aliis diebus eos venire contingebat Guillotos aut semiguillotos, receptione indignos, quorum sex unum Turonum valebant, tradebant.*

# UN NOUVEL ÉCLAIRAGE SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE DU COMTÉ DE NAMUR

## DES PRODUCTIONS DESTINÉES À L'EXPORTATION : 1350-1420

L'examen successif de ces trois séries de monnaies noires namuroises met en lumière la mise en place progressive d'une politique monétaire très particulière. On voit en effet se succéder des frappes à vocation locale, puis des frappes mixtes, circulant dans le comté de Namur et exportées vers d'autres régions, enfin des frappes destinées exclusivement à l'exportation. Cette politique monétaire semble prendre forme durant les années 1370-1380. Cependant, un texte récemment publié rapporte le cas d'un trafic de monnaies par voies terrestres entre l'atelier de Méraude et Lille en 1350<sup>35</sup>. Les espèces faisant l'objet du trafic ne sont pas spécifiées, mais seules les frappes d'esterlins, de demi-esterlins et surtout de deniers tournois au châtel brabançon sont connues pour Marie d'Artois, dame de Méraude (1342-1353). Les protagonistes sont des bourgeois qui ne semblent avoir aucun lien officiel avec l'administration comtale. Quelques années plus tard, avec la frappe de séries entièrement exportées, l'implication de l'administration comtale ne fait plus aucun doute. Le très grand nombre de types monétaires frappés à Namur pour cette période n'est donc pas seulement le signe d'un système monétaire abondant ou d'une succession rapide des types produits<sup>36</sup>, mais également de la production sans doute conjointe de monnaies aux



35. N. RUFFINI-RONZANI, « *Moneta Meraudensis* », *Réflexions et perspectives de recherche relatives à l'histoire et à l'environnement humain de l'atelier monétaire de Poilvache-Méraude (fin XIII<sup>e</sup> - fin XIV<sup>e</sup> siècle)*, dans *Actes du 8<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique - LV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Namur, 28-30 août 2008*, t. 4, Namur, 2011, p. 1047.

36. Le travail de G. Baurin sur le système monétaire et comptable du Namurois au XIV<sup>e</sup> siècle a parfaitement mis en évidence la grande diversité des monnaies réelles employées simultanément, ainsi que la succession de plusieurs systèmes monétaires durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (G. BAURIN, *Op. cit.*, pp. 15-71).



*Pierre armoriée aux armes des comtes de Namur*  
 Trouvée dans les fouilles du Grognon.  
 Namur, Ministère de la Région wallonne,  
 Service de l'archéologie.



*Double mite*  
 Guillaume II (1391-1418). Namur.  
 Billon. 1,44 g. Diam. : 20 mm.  
 Namur, TreM.a, Cabinet numismatique François Cajot.  
 Coll. Société archéologique de Namur,  
 inv. n° COL 008 43.

affectations différentes. Si certaines frappes sont ainsi réalisées de façon tout à fait conventionnelle, d'autres, destinées à l'exportation, prennent clairement un statut de marchandise. La production de monnaies-marchandises essentiellement composées de cuivre prend ainsi place dans l'industrie du cuivre qui fait alors la renommée de cette région. L'étude du monnayage namurois de cette période, et cela vaut sans doute pour d'autres seigneuries, devrait donc distinguer les productions à usage direct des productions destinées à la vente.

Un exemple permet de bien saisir ce point. À la fin du règne de Guillaume II, l'atelier de Namur produit simultanément plusieurs séries de monnaies noires aux fonctions distinctes. Nous avons vu précédemment que l'imitation de la double mite flamande était frappée au nom de Guillaume et de Jean, suggérant que ce type n'avait pas été introduit avant le début du xv<sup>e</sup> siècle. Dans le même temps, les ateliers comtaux frappent, au nom de Guillaume puis de Jean, des imitations du denier parisis de Charles VI, introduit en 1385<sup>37</sup>. Ces monnaies, souvent appelées double mites, connaissent une diffusion très large. Bien que nous n'ayons pu en dresser une carte de répartition, il semble que ces imitations du denier parisis circulent largement dans le comté de Namur, mais aussi dans la zone parisis du royaume de France, se mêlant ainsi aux productions originales. Le très grand nombre d'exemplaires retrouvés en France témoigne à l'évidence d'une production destinée à une large circulation, bien au-delà des frontières du comté. Il est cependant impossible de savoir pour le moment si un réseau spécifique de distribution a été mis en place à cet effet. Toujours à la même époque, une monnaie noire frappée au nom de Guillaume puis de Jean porte à l'avers un écu au lion

37. R. CHALON, *Op. cit.*, n°s 183-191 et 197-200.



*Denier parisis français*  
Charles VI (1380-1422).  
Billon. 1,33 g. Diam. : 20,0 mm.  
Coll. privée.

et au revers un écu à l'aigle<sup>38</sup>. L'aire de circulation de ce monnayage se cantonne principalement au comté de Namur, même si quelques exemplaires ont été retrouvés ailleurs<sup>39</sup>.

On peut enfin s'interroger sur les acteurs de la diffusion de ce monnayage. Si la frappe de séries spécifiques revient bien à l'administration comtale, qu'en est-il des réseaux qui en organisent le transport, par terre et par mer, et la revente ? Nous avons vu que le trafiquant bouilli à Tournai en 1350 était qualifié de *bourgeois*, tout comme ses acolytes. Les trafiquants observés à Reims vers 1330-1360 sont des marchands ou des artisans. Enfin, la plupart des personnes mentionnées dans les lettres de rémission étudiées par Laurent Feller pour les réseaux de contrebande des années 1450-1470 sont également des marchands. Le schéma semble toujours le même : les contrebandiers n'en font pas leur activité principale, mais commercent également des draps, des toiles ou de la mercerie<sup>40</sup>. Dans le cas présent, aucun indice ne permet de trancher quant au statut des personnes assurant la distribution. Il nous semble cependant peu probable, au vu de la qualité du réseau de production, que les réseaux de diffusion n'aient pas également été fortement structurés.

## UNE MANIFESTATION DES TENSIONS DE LA GUERRE DE CENT ANS ?

Les cas d'exportation de petites monnaies mis en évidence pour le comté de Namur concernent exclusivement des provinces du royaume de France. Fidèle allié du parti anglais durant la guerre de Cent Ans, Guillaume I<sup>er</sup> a-t-il profité de la situation politique des années 1370-1380 pour diffuser les productions monétaires de ses ateliers ?

La première opération clairement identifiée est datée des années 1373-1375 et concerne d'une part la région de Tournai, d'autre part la basse vallée de la Seine. Tournai est une position avancée

38. *Ibid.*, n<sup>os</sup> 176-181 et 194-196. Les variantes, inversions et hybrides sont nombreux pour ce type.

39. Ainsi, douze exemplaires découverts à Namur lors des curages de la Meuse (A. MAHIEU, *Monnaies namuroises trouvées dans la Meuse à Namur*, dans *Revue belge de Numismatique*, LXXVIII, 1926, pp. 193-196), mais aussi quelques rares exemplaires contenus dans de petits dépôts monétaires : un à Sézanne (Marne) dans une bourse perdue (Th. CARDON, *Trois bourses perdues du début du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Cahiers Numismatiques*, n<sup>o</sup> 177, Septembre 2008, pp. 55-57), sept à Étain (Meuse) parmi deux cent autres monnaies noires (Ch. VAN PETEGHEM, *Notice sur la trouvaille d'Étain*, dans *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1873, IV, pp. 327-331) et un dernier à Bouhey (Côte-d'Or) dans un petit dépôt du milieu du XV<sup>e</sup> siècle (Fr. DUMAS, *Trésor de monnaies blanches et noires du XV<sup>e</sup> siècle découvert à Bouhey (Côte-d'Or)*, dans *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, XXVIII, 1977, pp. 159-161).

40. L. FELLER, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1986, pp. 155-158.



*Charles V (détail)*  
Vers 1365-1370.

Provenant du portail de l'ancien château du Louvre à Paris.  
Paris, Musée du Louvre.

qui reste fidèle au royaume de France ; la ville fait à ce titre office de verrou stratégique au Nord-Est du royaume. Elle est de plus aisément accessible par voies terrestres depuis Namur. La basse vallée de la Seine est quant à elle contrôlée essentiellement par Charles II le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, qui conserve, quoique vassal du roi de France Charles V, une forte inimitié pour ce dernier. Ardent comploteur, il prête néanmoins hommage lige à Charles V en 1371. L'accord militaire passé entre Charles II le Mauvais et Richard II d'Angleterre en 1378 vient mettre un terme officiel à ce prétendu hommage. Ces deux espaces sont donc à la fois des points stratégiques et sensibles. Le cas de la double mite au lion est assez similaire. Cette monnaie est, rappelons-le, introduite peu avant 1378 dans plusieurs régions de l'Ouest, vraisemblablement à partir de La Rochelle et éventuellement de la vallée de la Loire. La Rochelle n'a alors rejoint que depuis peu (août 1372) le royaume de France après avoir fait partie des possessions continentales d'Édouard III. Il s'agit là encore d'une ville stratégique et économique de première importance dans le conflit anglo-français.

L'organisation du réseau de diffusion des monnaies namuroises dans le royaume de France s'est ainsi focalisée sur ces espaces sensibles dans tous les sens du terme. La reconquête de ces régions par les armées de Charles V quelques années auparavant n'a sans doute pas dissout des réseaux politiques ou économiques restés partisans des Anglais. L'administration comtale de Namur a pu s'appuyer sur la complicité de tels réseaux pour l'acheminement et la diffusion de ses productions monétaires. Le fait de retrouver des formulations très proches dans les trois mandements de 1373-1375 invite à penser que l'origine commune et concertée de ces petites monnaies n'a pas fait de doutes pour l'administration royale. La riposte semble néanmoins très limitée au vu du faible nombre de monnaies que ces mandements ordonnent de frapper. Les opérations namuroises, si elles revêtent à l'évidence un intérêt économique pour le comté de Namur et les intermédiaires, ne viennent sans doute pas perturber l'économie du royaume de France.

## BIBLIOGRAPHIE

*Argent caché... et retrouvé, les trésors monétaires découverts en Deux-Sèvres*, catalogue d'exposition, Parthenay, musées des Deux-Sèvres, 2007.

Abbé A. ANGOT, *Les fausses mailles brabançonnaises dans le Bas-Maine*, dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1888-1889, n° 1, pp. 320-328. (publication du trésor de Torcé-en-Charnie).

Abbé A. ANGOT, *Les faux deniers tournois de Tours*, dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1891, n° 3, pp. 278-285.

G. BAURIN, *Les comptes de la ville de Namur et le système monétaire du namurois au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 66, 1989, pp. 15-71.

M. BOMPAIRE, *Trafic de monnaies au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : des Rémois aux ateliers de Château-Regnault (Ardennes) et de Damvillers (Meuse)*, dans *Bulletin de la Société française de Numismatique*, 1992, pp. 363-366.

Th. CARDON, *Trois bourses perdues du début du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Cahiers Numismatiques*, n° 177, Septembre 2008, pp. 55-57.

Th. CARDON, *Les monnaies médiévales et modernes de la chapelle Saint-Thomas d'Aizier (27) : Méthodes et résultats d'une approche archéologique*, 2 vol., Mémoire de master d'archéologie sous la direction de Marc Bompaire, EPHE, Paris, 2010.

Th. CARDON, *Les petites monnaies étrangères en Normandie aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : provenances, modalités d'introduction et circulation*, dans *La Normandie dans l'Europe du Nord-Ouest. Circulations monétaires et réseaux d'échanges de la fin de l'Indépendance gauloise à la fin du Moyen Âge*, Table ronde du CRAHAM, Caen, 2011, Caen, 2012.

R. CHALON, *Recherche sur les monnaies de comtes de Namur*, Bruxelles, 1860.

F. DE SAULCY, *Recueil de Documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, 4 vol., 1879-1892.

A. CLAIRAND et L. SCHMITT, *La bourse perdue de Quincay (Vienne)*, coll. *Trésors monétaires*, XIX, 2000, pp. 219-222, Pl. XXII.

J. DAY, *La grande famine monétaire du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Monnaies et marchés au Moyen Âge*, Paris, 1995, pp. 41-82, rééd. et trad. de *The Great Bullion Famine of the Fifteenth Century*, dans *Past and Present*, n° 79, 1978, pp. 3-54.

M. DHÉNIN et R. DELMAIRE, *Trouvailles de monnaies antiques et médiévales en surface à Théroüanne*, dans *Bulletin de la Société académique des Antiquaires de la Morinie*, t. XXIII, 1981, pp. 117-133.

C. DUCANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort, 1883-1887.

Fr. DUMAS, *Trésor de monnaies blanches et noires du XV<sup>e</sup> siècle découvert à Bouhey (Côte-d'Or)*, dans *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, XXVIII, 1977, pp. 159-161.

Fr. DUMAS-DUBOURG, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, coll. *Publications d'archéologie et d'histoire de l'art de l'UCL*, LIII = *Numismatica Lovaniensia*, 8, Louvain-la-Neuve, 1988.

J. DUPLESSY, *Les monnaies des fouilles de l'abbaye de Meymac*, dans *Travaux d'Archéologie limousine*, 1981, vol. 2, Limoges, 1982, pp. 120-128.

E. R. DUNCAN ELIAS, *The anglo-gallic coins - Les monnaies anglo-françaises*, Paris - Londres, 1984.

O. ELSÉN, *La monnaie des comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, CXLI, 1995, pp. 37-183, Pl. IV-VII.

- L. FELLER, *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen Âge (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1986.
- D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois évêchés*, 3 vol., Nancy, 2002.
- F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du 9<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1881-1902.
- A. HÆECK, *Trésors monétaires médiévaux découverts en Belgique (750-1433)*, supplément, coll. *Travaux du Cercle d'études numismatiques*, 15, Bruxelles, 2010.
- E. HUCHER, *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine* ; appendice à la Géogr. anc. du diocèse du Mans par Cauvin, s.l., 1845.
- E. HUCHER, *Supplément à l'essai sur les monnaies frappées dans le Maine, Des guillots*, dans *Revue Numismatique*, II, 1846, pp. 168-183, pl. X.
- Y. JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998.
- P. LUCAS, *Monnaies seigneuriales mosanes*, Walcourt, 1982.
- A. MAHIEU, *Monnaies namuroises trouvées dans la Meuse à Namur*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, LXXVIII, 1926, pp. 193-196.
- Ch. MEERT, *Frappes des ateliers de Bouvignes et de Méraude sous Guillaume I, comte de Namur (1337-1391) et sous Marie d'Artois, dame de Poilvache (1342-1353)*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, CXXXV, 1989, pp. 25-38, pl. I-II.
- J.-Ch. MOESGAARD, *La circulation des monnaies noires en Normandie au XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue Numismatique*, 2009, pp. 221-305.
- Ch. PIOT, *Quelques monnaies inédites*, dans *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, XIV, 1858, pp. 16-22, pl. III.
- Ch. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861.
- N. RUFFINI-RONZANI, « *Moneta Meraudensis* », *Réflexions et perspectives de recherche relatives à l'histoire et à l'environnement humain de l'atelier monétaire de Poilvache-Méraude (fin XIII<sup>e</sup>-fin XIV<sup>e</sup> siècle)*, dans *Actes du 8<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique - LV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Namur, 28-30 août 2008*, t. 4, Namur, 2011, pp. 1043-1052.
- A. VALAIS *et al.*, *Îlot Saint-Tugal, Laval (Mayenne), Rapport de fouilles archéologiques*, INRAP, Service régional de l'Archéologie de Nantes, 2004.
- Ch. VAN PETEGHEM, *Notice sur la trouvaille d'Étain*, dans *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1873, IV, pp. 327-331.